

Une éradication lente et laborieuse

• Le 29/04/2019



Les chenilles processionnaires du chêne peuplent la forêt de Guénange depuis des années. Et ne semblent pas encore prêtes à vouloir quitter les lieux. Photo archives RL /Pierre HECKLER

À Guénange ces dernières années, les chenilles aux poils urticants donnent du fil à retordre. Aux riverains de la forêt, d'abord, qui redoutent la belle saison et les jours de vent (puisque c'est dans ces conditions que les poils volent dans l'air et se posent sur la peau et pénètrent les vêtements). La mairie, ensuite, qui face à la colère des habitants doit bien prendre en compte le problème.

Jusqu'ici, plusieurs solutions ont été testées avec un résultat resté, il faut le dire, nul. « Le problème est que la forêt est infestée à 95 % », observe le maire.

Ce qui a été tenté

· Au printemps 2017, les riverains s'invitent bruyamment en mairie avec des preuves : des avant-bras présentant des brûlures, des enfants qui se démangent nuit et jour, des animaux emmenés d'urgence chez le vétérinaire. Les nids de chenilles accessibles sont brûlés manu militari. Des produits biologiques sont pulvérisés le long des chemins forestiers et aux abords des maisons. Des arbres sont coupés. L'automne suivant, une centaine de chênes sont abattus. L'idée est de repousser la lisière de chênes et de les remplacer par d'autres essences où les chenilles ne jettent pas leur dévolu.

· Début 2018, la Ligue de protection des oiseaux installe 140 nichoirs à mésanges, qui sont des prédateurs naturels des chenilles. Une démarche volontariste mais très insuffisante au regard de l'infestation en cours.

Questions à « Une expérimentation inédite »

Jean-Claude Martin ingénieur de recherche à l'INRA

- Le 29/04/2019 à 21:00



Photo HD « Le drone permet une pulvérisation très précise », indique l'ingénieur spécialiste des insectes ravageurs. Photo DR

Un traitement par drone sur des chenilles processionnaires du chêne : c'est inédit ?

« Tout à fait. Dans le sud de la France, nous avons déjà testé l'usage du drone et d'un biocide mais sur les chenilles processionnaires du pin, qui ont des caractéristiques différentes. Pour Guénange, l'Anses (l'Agence nationale de sécurité sanitaire) a délivré une autorisation d'expérimentation, à la fois sur le biocide qui sera utilisé et sur le recours au drone qui est très précis et extrêmement propre. La pulvérisation peut se faire à un mètre au-dessus de la canopée, dans un rayon de deux à trois mètres. »

Qu'appellez-vous biocide ?

« C'est un produit totalement biologique dont la finalité est, dans ce cas précis, de protéger les personnes en éradiquant les larves de chenilles. Le dépôt sera précis. Le produit libère une bactérie qui développe un cristal toxique une fois qu'il est ingéré par la larve de chenille et elle seule. Si, par la suite, une mésange venait par exemple à manger la larve, elle ne serait pas contaminée [...] Le but de l'expérimentation est de tester l'efficacité d'un produit développé par la firme américaine Valent BioSciences avant son autorisation de mise sur le marché. »

Comment allez-vous évaluer les résultats ?

« Nous reviendrons observer les troncs traités dans deux semaines [...] Dans le Sud, sur les processionnaires du pin, nous avons constaté une forte mortalité. C'est la même efficacité qui est visée ici. »

Êtes-vous surpris de la présence massive de chenilles urticantes en Moselle ?

« Absolument pas ! Il y en a toujours eu, simplement autrefois on observait des cycles assez marqués qui tendent à disparaître avec le réchauffement climatique. La problématique guénangeoise reste la proximité avec les zones d'habitations. »

Propos recueillis par Chrystelle FOLNY